

*Autres services.*—Des aménagements thérapeutiques pour le traitement de l'arthrite et d'autres affections sont maintenus par des organismes bénévoles.

**Ontario.**—Les fonctions relatives à l'hygiène publique ont été décentralisées, dans la province d'Ontario, en un grand nombre d'unités sanitaires administrées sur place et de services de santé municipaux. Le ministère provincial de la Santé fournit des services auxiliaires, des conseils d'ordre technique et des subventions. Des agences bénévoles administrent certains programmes relatifs à des maladies particulières, sous les auspices du ministère de la Santé, tandis que la province met directement en valeur d'autres programmes spéciaux.

*Hygiène publique générale.*—Des services de santé locaux sont en tout temps mis à la disposition de plus de 70 p. 100 de la population, grâce à 29 unités sanitaires et à 13 services de santé municipaux. La Division des unités sanitaires, au ministère, administre les subventions que la province verse aux unités sanitaires et qui varient de 25 à 50 p. 100 du coût. Des divisions provinciales spécialisées fournissent des services consultatifs dans les domaines suivants: génie sanitaire, hygiène maternelle et infantile, épidémiologie, soins infirmiers d'hygiène publique, prévention de la tuberculose, hygiène mentale, hygiène industrielle, lutte contre les maladies vénériennes et hygiène dentaire. La Division provinciale des laboratoires fournit des services de laboratoire, dans le domaine de l'hygiène publique et dans le domaine clinique, par l'intermédiaire d'un laboratoire central, situé à Toronto, de treize laboratoires régionaux, de cinq laboratoires associés et d'une unité mobile. La Division de l'hygiène industrielle enquête sur les risques qui relèvent de l'hygiène professionnelle, maintient un laboratoire et administre les centres de santé du Service civil.

*Soins hospitaliers et médicaux.*—Les municipalités sont tenues légalement de faire soigner les indigents dans les hôpitaux généraux, à un tarif minimum de tant par jour fixé par la province. Celle-ci paie aussi tant par jour et verse des subventions spéciales à tous les hôpitaux publics. En 1956, la province a créé une *Hospital Service Commission* afin d'élaborer l'expansion des hôpitaux et d'administrer le programme d'assurance-hospitalisation qui doit être inauguré. En vertu d'une entente formelle conclue entre la province et l'Association médicale de l'Ontario, des services médicaux sont assurés à tous ceux qui bénéficient de quelque façon de l'assistance publique. Ce programme comprend les services d'un médecin, à son bureau ou au domicile du malade, les consultations qui s'imposent, les accouchements à domicile, les remèdes provisoires et la correction des troubles de la réfraction oculaire. Les paiements mensuels de tant par tête versés par le ministère du Bien-être public à l'Association médicale en retour de ces services sont administrés par une agence spéciale, connue sous le nom de *The Medical Welfare Plan*.

*Hygiène mentale.*—La Division de l'hygiène mentale administre quinze hôpitaux pour maladies mentales et deux écoles de formation pour arriérés. Quelques hôpitaux provinciaux maintiennent des cliniques ambulantes et des cliniques externes; mais la plupart des centres locaux et d'orientation juvénile sont maintenus par les services de santé municipaux ou par des groupes bénévoles. Des subventions importantes aident à construire des quartiers psychiatriques dans les hôpitaux généraux. La province assume presque tous les frais des soins donnés dans les hôpitaux pour maladies mentales.

*Tuberculose.*—Toutes les mesures destinées à prévenir et à soigner la tuberculose relèvent de la Division de la prévention antituberculeuse. Des associations bénévoles locales appuient les examens radiographiques et les cliniques de la poitrine tenus dans la province. Elles maintiennent aussi 13 des 15 sanatoriums de la province. L'Association antituberculeuse de l'Ontario coordonne le travail des agences membres. Le traitement antituberculeux est pour ainsi dire gratuit dans le cas de la plupart des malades, bien que ceux qui en ont les moyens puissent être invités à faire leur part.

*Cancer.*—L'*Ontario Cancer Treatment and Research Foundation* fournit des services anticancéreux, administre ou finance huit centres de traitement régionaux et deux cliniques de diagnostic. Le programme prévoit la radiothérapie gratuite dans le cas des nécessiteux. Récemment créé à Toronto, l'*Ontario Cancer Institute*, centre hospitalier qui s'occupe exclusivement de diagnostic, de traitement et de recherches, est affilié à la *Foundation*.